



## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination des artères sur  
le territoire de la commune de Corsier.

du 28 avril 1976

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu l'accord de la commune de Corsier ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature ;

vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments du 19 février 1975.

## A R R E T E

Les tenants et aboutissants des artères dénommées par les arrêtés des 5 mai 1961, 12 janvier 1962 et 5 septembre 1973 (Anières) sont précisés ou modifiés comme suit :

3. Route du Lac  
Part de la route d'Hermance et aboutit à la jonction route de Corsier/chemin du Château.
6. Chemin des Prés-Palais  
Sans issue, part du chemin du Port.
7. Chemin des Fenasses  
Part de la route du Lac et aboutit à l'extrémité du chemin des Gravannes.
8. Quai de Corsier  
Part de la jonction chemin Armand-Dufaux/chemin du Port et aboutit à l'extrémité du chemin du Nant-d'Aisy.
11. Chemin du Port  
Part de la jonction chemin Armand-Dufaux/quai de Corsier et aboutit à la route d'Hermance.

./.

Séance du 28 avril 1976

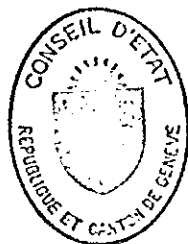
12. Chemin des Ussets  
Part sur la commune de Collonge-Bellerive (chemin des Ramiers) et aboutit au chemin du Port.
14. Chemin des Gravannes  
Part de l'extrémité du chemin des Fenasses et aboutit à la jonction chemin du Château/chemin des Ambys/chemin de la Vie-Verte.
15. Chemin de la Vie-Verte  
Part de la jonction chemin des Gravannes/chemin du Château/chemin des Ambys et aboutit à la route de Thonon.
17. Chemin du Pré-Puits  
Part de la route du Lac et aboutit au chemin des Gravannes.
19. Route de l'Eglise  
Part du chemin du Château et aboutit à la route de Thonon.
22. Chemin des Marsins  
Part du chemin des Foulis et aboutit à la route de Thonon.
23. Chemin des Ambys  
Part de la jonction chemin des Gravannes/chemin du Château/chemin de la Vie-Verte.
24. Chemin Neuf  
Traversant le village, part de la route du Lac et aboutit au chemin du Château.
25. Chemin du Château  
Part de la jonction route du Lac/route de Corsier et aboutit à la jonction chemin des Chavannes/chemin des Ambys/chemin de la Vie-Verte.

Ces dénominations entreront en vigueur le 1er juin 1976.

\* \* \*

Communiqué à :

Travaux	8 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	2 ex.
Cadastre	1 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat:

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'J. Lallemand', written over a horizontal line.